

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1419

29 juin 2011

SOMMAIRE

Appleton International S.A.	68111	Lux-Evia S.A.	68089
Avolon Investments S.à r.l.	68085	Lux Geoconsulting S.à r.l.	68066
BCCS S.à r.l.	68089	Marena S.A.	68104
Biopharma Secured Debt Fund II Sub	68106	Marlyssa Holding S.A.- SPF	68090
Captiva Nexis S.à r.l.	68095	MAVILA société civile immobilière	68079
CEPF Apex S.à r.l.	68070	MDI Entreprises S.A.	68094
Cimpor Reinsurance S.A.	68088	MDI Entreprises S.A.	68105
Eleven Alder S.à r.l.	68070	Michelin Luxembourg SCS	68090
Fisch Fund Services AG	68112	Monier Holdings GP S.A.	68111
Global Equity Investments S.A.	68091	Motor Reinsurance Company	68079
Globe Express Services	68069	Multimusical S.A.	68105
Guardian Middle East & Africa SE	68069	Mytilus SPF	68112
Hansecapital AG	68069	New Finance S.A.	68105
Hansecapital AG	68070	New Generation Investments Luxem- bourg	68108
HD Construct s.à r.l.	68078	Nicobar Holding S.A.	68090
HENTGES S.à r.l.	68069	Nobel Luxembourg S.A.	68108
HOWATHERM Climatisation S.à r.l.	68078	Nord Security S.à r.l.	68099
Icon Development S.A.	68078	Pacific Overseas International S.A.	68104
Independance et Expansion Sicav	68078	Pareto Sicav	68105
Investeam	68080	Ponyfrenn Lëtzebuerg asbl	68110
Kalnis International S.A.	68081	Reagra	68090
KPI Retail Property 23 S.à.r.l.	68084	RE Hydro	68081
KPI Retail Property 23 S.à.r.l.	68085	Romania Buc Holding SA	68109
Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l.	68080	Vies Holding S.A. SPF	68108
Lanners & Merker Architectes	68089	Westa Isic S.A.	68084
LS Avanz	68089		

Lux Geoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 160.116.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Jörg Ferdinand Roman KIMICH, Diplom Agraringenieur, wohnhaft in D-53505 Kalenborn, Holmichstrasse 4.
- 2.- Herr Stefan OESINGHAUS, Diplom-Geologe, wohnhaft in D-53913 Swisttal, Waldstrasse 28.
- 3.- Herr Heinz Peter Erich HOLLMANN, Diplom-Geologe, wohnhaft in D-53127 Bonn, Auf dem Uhlberg 5.
- 4.- Frau Annette Friederike HOLLMANN geborene BRINKEMPER, Hausfrau, wohnhaft in D-53127 Bonn, Auf dem Uhlberg 5,
- 5.- Frau Pascale Hilde Andree KIMICH geborene HECK, Heilpraktikerin, wohnhaft in D-53505 Kalenborn, Holmichstrasse 4,

hier vertreten durch Herrn Jörg KIMICH, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 26. März 2011.

- 6.- Frau Agnes Adelheid KRÖSMANN geborene LAURICH, Krankenschwester, wohnhaft in D-48157 Münster, Zur Rosseide 22,

hier vertreten durch Herrn Stefan OESINGHAUS, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 26. März 2011.

Welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung LUX Geoconsulting S.à.r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat als Gegenstand die Untersuchungen von Boden und Grundwasser mit eigenem und fremden Gerät für Hoch-, Tief-, Wasser-, Erd- und Felsbauten, Untersuchungen von Deponien und Sanierung von Altlasten und Altstandorten, die Prüfung der Umweltverträglichkeit, ferner bodenmechanische, erd- und gründungsstatische, hydrologische, ingenieurgeologische und chemische Untersuchungen, Bestandsaufnahmen und Berechnungen, Sachverständigentätigkeit, Erstellen von Gutachten, Beratung, Planung, Ausschreibung, Projekt- und Bauleitung sowie Bauüberwachung und Geothermie.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern. Die Gesellschaft kann sich an anderen inländischen oder ausländischen Unternehmen beteiligen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital Herr Heinz Petr beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche wie folgt übernommen wurden.

1.- Herr Jörg Ferdinand Roman KIMICH, Diplom Agraringenieur, wohnhaft in D-53505 Kalenborn, Holmichstrasse 4, fünfundzwanzig Anteile	25
2.- Herr Stefan OESINGHAUS, Diplom-Geologe, wohnhaft in D-53913 Swisttal, Waldstrasse 28, fünfundzwanzig Anteile	25
3.- Herr Heinz Peter Erich HOLLMANN, Diplom-Geologe, wohnhaft in D-53127 Bonn, Auf dem Uhlberg 5, fünfundzwanzig Anteile	25

4.- Frau Annette Friederike HOLLMANN geborene BRINKEMPER, Hausfrau, wohnhaft in D-53127 Bonn, Auf dem Uhlberg 5, acht Anteile	8
5.- Frau Pascale Hilde Andree KIMICH geborene HECK, Heilpraktikerin, wohnhaft in D-53505 Kalenborn, Holmichstrasse 4, neun Anteile	9
6.- Frau Agnes Adelheid KRÖSMANN geborene LAURICH, Krankenschwester, wohnhaft in D-48157 Münster, Zur Rosshöhe 22, acht Anteile	8
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Diese Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt wurden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die Abfindung ist in fünf gleichen Jahresraten auszuzahlen, von denen die erste ein Jahr nach dem Ausscheiden fällig wird, und die weiteren jeweils ein Jahr später fällig werden. Bis zur Fälligkeit der einzelnen Abfindungsbeträge sind keine Zinsen zu entrichten.

Vorzeitige Zahlungen auf die Abfindungen sind zulässig. Der ausscheidende Gesellschafter oder nicht nachfolgeberechtigte Erbe ist nicht berechtigt Sicherheiten zu verlangen.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch die Gesellschafter bzw. dem alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als siebenzig Prozent (70%) des Stammkapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach derselben Mehrheit von siebenzig Prozent (70%) der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat und er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt unter Vorbehalt der Bestimmungen des vorstehenden Artikel 7.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend ein hundert Euro (€ 1.100,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihnen Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Jörg Ferdinand Roman KIMICH, Diplom Agraringenieur, wohnhaft in D-53505 Kalenborn, Holmichstrasse 4
- Herr Stefan OESINGHAUS, Diplom-Geologe, wohnhaft in D-53913 Swisttal, Waldstrasse 28

b) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. F. R. KIMICH, S. OESINGHAUS, H. P. E. HOLLMANN, A. F. HOLLMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 mars 2011. Relation: ECH/2011/519. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. April 2011.

Référence de publication: 2011050423/164.

(110056045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Guardian Middle East & Africa SE, Société Européenne.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 148.019.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Gabor Harakaly

Directeur

Référence de publication: 2011059104/12.

(110067011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Extrait des résolutions prises par de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 28 avril 2011

L'assemblée acte la démission de Monsieur François Brouxel de ses fonctions de gérant de la Société.

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France) et demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg nouveau gérant ayant pouvoir de signature B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059106/13.

(110066123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

HENTGES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5422 Erpeldange, 42, rue Scheuerberg.

R.C.S. Luxembourg B 64.656.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011059107/11.

(110066548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Hansecapital AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.275.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059108/10.

(110066868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Hansecapital AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.275.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059109/10.

(110066869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

**CEPF Apex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eleven Alder S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.215.

In the year two thousand and eleven, on the first of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Eleven Alder S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 159.215, incorporated by deed dated January 26, 2011 in process of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (the "Company").

There appeared.

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 132.750 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 31, 2011,

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,
- II. That the agenda of meeting is the following:

Agenda

- 1.- Change of the name of the Company, to be changed into CEPF Apex S.à r.l.;
- 2.- Subsequent Amendment of Article two of the Articles of Association of the Company;
- 3.- Amendment of Article three of the Articles of Association of the Company in order to modify the Company's object;
- 4.- Full restatement of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above resolutions.
- 5.- Resignation of Mrs. Yannick Poos and Mr Franck Doineau of their mandates of managers of the Company;
- 6.- Appointment of Mr Gérard Becquer, Ms Fanny Him, Mr Michael Chidiac, Mr Peter Kasch and Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre as managers of the Company;
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Eleven Alder S.à r.l. to CEPF Apex S.à r.l.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article two of the Articles of Associations to be read as follows:

"The Company's name is "CEPF Apex S.à r.l.".

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to change Article three of the Articles of Association as follow:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences,

and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Fourth resolution:

The Sole Shareholder decides to proceed to a full restatement of the Articles of Association of the Company in order to reflect the here-above resolutions:

A. Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers of the shares (“parts sociales”) created hereafter and among all those who may become shareholders (“associés”) in future, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the Luxembourg Company Act dated August 10th, 1915 on commercial companies as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CEPF Apex S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers. In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

B. Share capital, Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three-quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may

only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse. Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of at least 2 managers ("gérants") who need not be shareholders.

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. Any manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions are deemed taken at the registered office of the Company.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. D. Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year, as of the 31st of December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Act dated August 10th, 1915, as amended.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mrs Yannick Poos and Mr Franck Doineau from their mandates of managers of the Company on April 1, 2011. The Sole Shareholder decides to grant them full and total discharge for the performance of their respective mandates of managers until the date of this meeting.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr Gérard Becquer, born in Briey on 29 April 1956, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Ms Fanny Him, born in Thionville on 25 December 1979, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Mr Peter Kasch, born in California (USA) on 22 March 1949, professionally residing at 3, Cavendish Square, London W1G 0PW (United Kingdom)

Mr Michael Chidiac, born in Beirut (Lebanon) on 29 June 1966, professionally residing at 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre, born in Mulhouse on 24 October 1967, professionally residing at 9, Avenue Percier, 75008 Paris(France)

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille onze, le premier avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Eleven Alder S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 159.215, constituée suivant acte reçu le 26 janvier 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés Et Associations (la «Société»).

A comparu:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 132.750 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2011,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,
- II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la Société en CEPF Apex S.à r.l.;
- 2.- Modification subséquente de l'Article deux des statuts;
- 3.- Modification de l'Article trois des statuts afin de modifier l'objet social de la Société;
- 4.- Refonte totale des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent;
- 5.- Démission de Madame Yannick Poos et de Monsieur Franck Doineau, de leur mandat respectif de gérant de la Société;
- 6.- Nomination de M. Gérard Becquer, Melle Fanny Him, M. Michael Chidiac, M. Peter Kasch et M. Fabrice de Clermont-Tonnerre en tant que gérants de la Société.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de Eleven Alder S.à r.l. en CEPF Apex S.à r.l.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La dénomination de la société est "CEPF Apex S.à r.l."

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'Article trois des statuts de la manière suivante:

"L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

A. Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination CEPF Apex S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat.

Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées. Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associées. En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi les gérants président, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire.

Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Ces réunions sont présumées tenues au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions sont présumées prises au siège de la Société.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, avec effet au 31 décembre, les gérants établiront le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements.

Au même moment les gérants prépareront un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Yannick Poos et Monsieur Franck Doineau de leur mandat de gérant de la Société en date du 1 avril 2011.

L'Associé Unique décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat respectif en tant que gérants de la Société jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg-Ville, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg);

Mademoiselle Fanny Him, née le 25 décembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg-Ville, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg);

Monsieur Peter Kasch, né le 22 mars 1949 en Californie (Etats-Unis), demeurant professionnellement à London W1G 0PW, 33, Cavendish Square (Royaume-Uni);

Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg-Ville, 22, Avenue Monterey (Grand-Duché de Luxembourg);

Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre, né le 24 octobre 1967 à Mulhouse (France), demeurant professionnellement à 9, Avenue Percier, 75008 Paris (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: WOLTER-SCHIERES – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur pd (signé): Tom BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le onze avril de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011050280/422.

(110056657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

HD Construct s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 9, rue de Dellen.

R.C.S. Luxembourg B 106.646.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059110/10.

(110066419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

HOWATHERM Climatisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 146.135.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011059111/12.

(110066818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Indépendance et Expansion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Indépendance et Expansion Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011059112/11.

(110066504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Icon Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.441.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059114/12.

(110066703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.659.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059153/9.

(110066708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

MAVILA société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9520 Wiltz, 37, rue Notre-Dame de Fatima.

R.C.S. Luxembourg E 2.948.

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Marc LAUER, médecin, né à Hosingen, le 30 juillet 1945, numéro de matricule 19450730 273, demeurant à L-9575 Wiltz, 1, Place des Tilleurs;

2° Monsieur Philippe LAUER, médecin, né à Wiltz, le 22 août 1980, numéro de matricule 19800822 133, célibataire, demeurant à L-9575 Wiltz, 1, Place des Tilleurs;

3° Monsieur Jacques LAUER, administrateur de sociétés, né à Wiltz, le 15 juin 1982, numéro de matricule 19820615 150, célibataire, demeurant à L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

Les prénommés sous 1° et 2° sont ici représentés par Monsieur Jacques LAUER, prénommé sous 3°, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Préalablement aux présentes, les comparants exposent ce qui suit:

I. 1.- Madame Viviane HEIDERSCHIED, commerçante, née à Wiltz, le 28 mai 1950, numéro de matricule 19500528 020, épouse de Monsieur Marc LAUER, ayant demeuré en dernier lieu à L-9575 Wiltz, 1, Place des Tilleurs, est décédée à Luxembourg, le 29 août 2010.

Madame Viviane HEIDERSCHIED, prénommée, était gérante unique et associée pour quarante-cinq (45) parts dans la société civile MAVILA société civile immobilière, avec siège social à L-9520 Wiltz, 37, rue Notre-Dame de Fatima, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 2.948, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 7 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 300 le 21 avril 2000 (la «Société»).

2.- Les comparants déclarent que suite au décès de leur épouse respectivement mère, les quarante-cinq (45) parts de la Société ont été attribués à l'époux survivant Monsieur Marc LAUER, prénommé sous 1°, aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Wiltz, le 4 mars 1988, numéro 98 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 17 mars 1988, volume 696, numéro 90. Partant, les prénommés sous 1° à y compris 3° sont les seuls associés de la Société.

II. Suite à la cession de parts prédécrite, les comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En résumé de la prédite dévolution de succession, les associés déclarent que la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

- Monsieur Marc LAUER, prénommé sous 1°, quatre-vingt-dix parts	90
- Monsieur Philippe LAUER, prénommé sous 2°, cinq parts	5
- Monsieur Jacques LAUER, prénommé sous 3°, cinq parts	5
Total: cent parts	<u>100</u>

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident d'adapter les statuts de la Société et de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Marc LAUER, quatre-vingt-dix parts	90
- Monsieur Philippe LAUER, cinq parts	5
- Monsieur Jacques LAUER, cinq parts	5
Total: cent parts	100»

Troisième résolution

Suite au décès de la gérante unique de la Société, Madame Viviane HEIDERSCHIED, les associés décident de nommer comme gérant unique pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, Monsieur Marc LAUER, prénommé sous 1°.

Intervention

Monsieur Marc LAUER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil, suivant déclaration, laquelle déclaration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jacques Lauer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 avril 2011. LAC/2011/15507. Reçu 75,- €.

Pour le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011056858/73.

(110064081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Investeam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059119/10.

(110066688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.770.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 28 avril 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur David J. ANDERSON de ses fonctions de gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B avec effet au 28 Avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 Avril 2011.

Référence de publication: 2011059126/13.

(110066468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Kalnis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.873.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011059128/12.

(110066895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

RE Hydro, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.435.

STATUTS

L'an deux mil onze, le sept avril.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Meyken SA, société anonyme ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.589 ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, et Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en leur qualité d'administrateurs.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RE Hydro" (ci-après "la Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la recherche et le développement de projets en matière d'énergies renouvelables.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à rémission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000.-), divisé en quatre cents (400) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la* société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil sont convoquées par le président du conseil ou par deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature du président du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Gestion journalière. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société peut être engagée par la signature individuelle de des personnes désignées à cet effet, dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. Si l'intérêt de la société l'exige, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.
Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire ou réviseur. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à dix (10) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Le comparant précité a souscrit la totalité des quatre cents (400) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Wilhelm Johann Burke, avocat, né le 31 mai 1946 à Lastrup (Allemagne), avec adresse professionnelle à D-22393 Hambourg, Blöckhorn 1;

b) Maître Pierre Berna, avocat, né le 17 avril 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;

c) Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, né le 9 octobre 1982 à Sarrebrück (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

2) Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Jean Thyssen, né le 8 septembre 1954 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) Conformément à l'article 9 des statuts, Monsieur Wilhelm Johann Burke précité est nommé président du conseil d'administration.

5) L'adresse de la Société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre BERNA, Grégory MATHIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: LAC/2011/16556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2011.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2011057751/169.

(110064406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

KPI Retail Property 23 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.283.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011059134/11.

(110066836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société, par voie circulaire, que:

Monsieur Denys DZENZERS'KYY, né le 22.12.1978 à Dnipropetrovsk, Ukraine, demeurant 131 Rybinska Street, Apt 1, Dnipropetrovsk, Ukraine est nommé Président du Conseil d'Administration en date du 17 février 2011. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2012

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIETE

Référence de publication: 2011059266/14.

(110066757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

KPI Retail Property 23 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.283.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011059135/11.

(110066837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.368,67.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of the month of March,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.147; represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9th March 2011 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the 2nd last time on March 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all six million nine hundred and eighty-eight thousand four hundred and seventeen (6,988,417) shares divided into two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) category A shares (split into classes A1 to A5), four million eight hundred and twenty thousand and four (4,820,004) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of sixty-nine thousand eight hundred and eighty-four United States Dollars and seventeen cents (USD 69,884.17) to seventy-three thousand three hundred and sixty-eight United States Dollars and sixty-seven cents (USD 73,368.67) by the issue of three hundred and forty-eight thousand four hundred and fifty (348,450) category B shares (divided into class B1 to B5 as set forth hereafter) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each and a subscription price of one hundred United States Dollars (USD 100) each (the "New Shares") for a total subscription price of thirty-four million eight hundred and forty-five thousand United States Dollars (USD 34,845,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of three thousand four hundred and eighty-four United States Dollars and fifty cents (USD 3,484.50) to the share capital and the remainder being thirty-four million eight hundred and forty-one thousand five hundred and fifteen United States Dollars and fifty cents (USD 34,841,515.50) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price USD
Avolon Nominees Limited	69,690 B1	6,969,000
Avolon Nominees Limited	69,690 B2	6,969,000
Avolon Nominees Limited	69,690 B3	6,969,000

Avolon Nominees Limited	69,690 B4	6,969,000
Avolon Nominees Limited	69,690 B5	6,969,000
Total	348,450	34,845,000

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

“ **5.1. Share Capital.** The Company’s issued share capital is set at seventy-three thousand three hundred and sixty-eight United States Dollars and sixty-seven cents (US\$ 73,368.67) represented by two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares, five million one hundred and sixty-eight thousand four hundred and fifty-four (5,168,454) Category B Shares and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

5.1.1	423,531	Class A1 Shares;
5.1.2	423,529	Class A2 Shares;
5.1.3	423,529	Class A3 Shares;
5.1.4	423,529	Class A4 Shares;
5.1.5	423,529	Class A5 Shares;
5.1.6	1,033,690	Class B1 Shares;
5.1.7	1,033,691	Class B2 Shares;
5.1.8	1,033,691	Class B3 Shares;
5.1.9	1,033,691	Class B4 Shares;
5.1.10	1,033,691	Class B5 Shares;
5.1.11	10,154	Class C1 Shares;
5.1.12	10,153	Class C2 Shares;
5.1.13	10,153	Class C3 Shares;
5.1.14	10,153	Class C4 Shares; and
5.1.15	10,153	Class C5 Shares,

Each of the shares having a par value of one cent United States Dollars (USD 0.01).”

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of sixty-nine thousand eight hundred and eighty-four United States Dollars and seventeen cents (USD 69,884.17) to seventy-three thousand three hundred and sixty-eight United States Dollars and sixty-seven cents (USD 73,368.67) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of three thousand four hundred and eighty-four United States Dollars and fifty cents (USD 3,484.50) to the share capital and the remainder being thirty-four million eight hundred and forty-one thousand five hundred and fifteen United States Dollars and fifty cents (USD 34,841,515.50) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le onzième du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153.147, représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 9 mars 2011 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 mars 2011 par un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les six millions neuf cent quatre-vingt huit mille quatre cent dix-sept (6.988.417) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), quatre millions huit cent vingt mille quatre (4.820.004) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de soixante neuf mille huit cent quatre-vingt quatre Dollars des Etats-Unis et dix-sept cents (USD 69.884,17) à soixante-treize mille trois cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis et soixante-sept centimes (73.368,67 USD) par l'émission de trois cent quarante-huit mille quatre cent cinquante (348.450) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5 tel qu'indiqué ci-après) d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (0,01 USD) et un prix total de souscription de cent Dollars des Etats-Unis (100 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de trente-quatre millions huit cent quarante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (34.845.000 USD) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral par un apport en numéraire à la Société; allocation du Prix de Souscription à concurrence de trois mille quatre cent quatre-vingt quatre Dollars des Etats-Unis et cinquante centimes (3.484,50 USD) au capital social et le solde s'élevant à trente-quatre millions huit cent quarante et un mille cinq cent quinze Dollars des Etats-Unis et cinquante centimes (34.841.515,50 USD) à la prime d'émission.

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription USD
Avolon Nominees Limited	69.690 B1	6.969.000
Avolon Nominees Limited	69.690 B2	6.969.000
Avolon Nominees Limited	69.690 B3	6.969.000
Avolon Nominees Limited	69.690 B4	6.969.000
Avolon Nominees Limited	69.690 B5	6.969.000
Total	348.450	34.845.000

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-treize mille trois cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis et soixante-sept centimes (73.368,67 US \$) représenté par deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) Parts Sociales de catégorie A, cinq millions cent soixante-huit mille quatre cent cinquante-quatre (5.168.454) Parts Sociales de Catégorie B et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

5.1.1	423.531	Parts Sociales de Classe A1
5.1.2	423.529	Parts Sociales de Classe A2
5.1.3	423.529	Parts Sociales de Classe A3
5.1.4	423.529	Parts Sociales de Classe A4
5.1.5	423.529	Parts Sociales de Classe A5
5.1.6	1.033.690	Parts Sociales de Classe B1
5.1.7	1.033.691	Parts Sociales de Classe B2
5.1.8	1.033.691	Parts Sociales de Classe B3
5.1.9	1.033.691	Parts Sociales de Classe B4

5.1.10	1.033.691	Parts Sociales de Classe B5
5.1.11	10.154	Parts Sociales de Classe C1
5.1.12	10.153	Parts Sociales de Classe C2
5.1.13	10.153	Parts Sociales de Classe C3
5.1.14	10.153	Parts Sociales de Classe C4
5.1.15	10.153	Parts Sociales de Classe C5

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (0,01 US \$).

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de soixante neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis et dix-sept cents (USD 69.884,17) à soixante-treize mille trois cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis et soixante-sept centimes (73.368,67 USD) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Me Nora Filali, prénommée, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de trois mille quatre cent quatre-vingt quatre Dollars des Etats-Unis et cinquante centimes (3.484,50 USD) au capital social et le solde s'élevant trente-quatre millions huit cent quarante et un mille cinq cent quinze Dollars des Etats-Unis et cinquante centimes (34.841.515,50 USD) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12723. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011056668/193.

(110064110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Cimpor Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.242.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 29 avril, 2011 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg 11.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr Ant nio Carlos Cust dio de Morais Varela;

- Mr Jose Caldas de Oliveira, residing at Rua Alexandre Herculano, 35, 1250-009 Lisboa, Portugal

- Mr Claude Weber.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Deloitte S.A. „560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2011064126/23.

(110071998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

BCCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.370.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2011

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet de 12 Novembre 2010;
- De nommer le gérant suivant avec effet de 12 novembre 2010:

John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New York, Etats-Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011059301/18.

(110066654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Lanners & Merker Architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 151.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011059137/11.

(110066783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

LS Avanz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 30B, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 124.928.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011059146/11.

(110066838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Lux-Evia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.451.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059148/12.

(110066952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Nicobar Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.470.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059177/10.

(110066738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Mai 2011.

Référence de publication: 2011059149/11.

(110066683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Marlyssa Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.812.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2011

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler, avec effet rétroactif au 31 janvier 2011, le mandat de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13/09/1962 à Nioki (RDC) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil (l'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Pour MARLYSSA HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2011059157/15.

(110066934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.030.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 14 avril 2011

1) L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Luc Versele, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Willy Van Vossole, Administrateur
- Monsieur Joris Cnockaert, Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012 délibérant sur les comptes de l'exercice social de 2011.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte S.A. qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012 délibérant sur les comptes de l'exercice social de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2011061666/19.

(110068421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Global Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 23, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 103.531.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of April,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the Company incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 7, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 17, 2004, number 1296. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time on October 18, 2004, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

The Meeting is chaired by Mr. Marius Kaskas (the Chairman).

The Chairman appoints Flora Gibert, private employee residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr. Yves Metz as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice

2. Approval of the issuance by the Company of 1,000 convertible notes in the denomination of EUR 60,000 each (the Notes) and authorisation granted to the board of directors of the Company (the Board) to proceed to the issue of conversion shares, in one or several times

3. Approval of a report on the issuance of the Notes, the conversion ratio and the conversion of the Notes drawn up by Grant Thornton Lux Audit S.A., as an independent external auditor (reviseur d'entreprises) (the Auditor Report) for the purpose of article 32-4 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Luxembourg Company Law)

4. Creation of an authorised share capital within the Company in the amount of EUR 2,159,000.-(two millions one hundred five-ninety thousand euro), represented by 21,590 shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, authorization to limit or waive the preferential subscription rights of the shareholders in relation to the authorized share capital

5. Approval of the directors' report justifying such limitation or waiver presented by the Board, for the purpose of article 32-3(5) of the Luxembourg Company Law

6. Insertion of provisions in respect of the authorised share capital in article 5 of the Articles

7. Miscellaneous

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their respective shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorneys-in-fact of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the issuance by the Company of 1,000 convertible notes in the denomination of EUR 60,000.-each (the Notes) and to authorise the Board to proceed with the issue of conversion shares, in one or several times, within the authorised share capital upon conversion of the Notes.

The Meeting resolves to acknowledge, approve and agree that the principal nominal amount of each Note which is equal to EUR 60,000.- (and the related accrued and unpaid interest (if any)) may be converted into 21.59 ordinary shares in the Company, having a nominal amount of EUR 100.- each, in registered form (the Conversion Ratio). The principal amount of each Note which is converted (and the related accrued and unpaid interest (if any)) shall be applied for the payment of the nominal value of the corresponding conversion shares and any excess amounts shall constitute a share premium.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the report on the issuance by the Company of the Notes, the Conversion Ratio and the conversion of the Notes, drawn up by Grant Thornton Lux Audit S.A., as an independent external auditor (réviseur d'entreprises) (the Auditor Report) for the purpose of article 32-4 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Luxembourg Company Law). The Auditor Report concludes as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the convertible notes is at the moment of the conversion not in relation with the number and par value of the shares to be issued, increased by the share premium.”

The Auditor Report will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Meeting resolves to create an authorised capital of the Company in the amount of EUR 2,159,000.- (two millions one hundred five-ninety thousand euro) represented by 21,590 (twenty-one thousand five hundred ninety) shares, with a nominal value of an hundred euro (EUR 100.-) each and to authorise the Board to waive or limit the preferential subscription rights of the shareholders in relation to such authorized share capital.

Fifth resolution

The Meeting further approves the directors' report justifying such waiver or limitation and prepared for the purpose of article 32-3(5) of the Luxembourg Company Law, as submitted by the Board (the Director Report).

The Director Report will remain attached to the present deed.

Sixth resolution

As a result of the fourth resolution above, the Meeting resolves to insert to article 5 of Articles the following paragraphs:

“The authorised un-issued capital of the Company is set at 2,159,000.- (two millions one hundred five-ninety thousand euro) to be represented by 21,590 (twenty-one thousand five hundred ninety) shares, each having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro). The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder are valid for a period starting on the date of extraordinary General Meeting held on April 12, 2011 and ending 5 (five) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting held on April 12, 2011 in the Official Journal (Mémorial) (unless amended or extended by the General Meeting).

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board of Directors may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may resolve, provided that in each case, such shares are issued in relation to the conversion of convertible notes issued by the Company. The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.”

Thereupon, there being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la Société, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 décembre 2004, numéro 1296. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 octobre 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marius Kaskas, (le Président).

Le Président nomme Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Monsieur Yves Metz comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Approbation de l'émission par la Société de 1.000 obligations convertibles d'un montant de EUR 60.000 chacune (les Obligations) et autorisation accordé au conseil d'administration (le Conseil) de procéder à l'émission d'actions de conversion, en une ou plusieurs fois

3. Approbation d'un rapport sur l'émission des Obligations, le ratio de conversion et la conversion des Obligations préparé par Grant Thornton Lux Audit S.A., en qualité de réviseur d'entreprise (le Rapport du Réviseur) pour les besoins de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés Commerciales)

4. Création d'un capital autorisé de la Société pour un montant de EUR 2.159.000 (deux millions cent cinquante neuf mille euros), représenté par 21.590 actions, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, et autorisation de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre du capital autorisé

5. Approbation du rapport des administrateurs justifiant une telle limitation ou suppression, soumis par le Conseil, pour les besoins de l'article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés Commerciales

6. Insertion de dispositions relatives au capital autorisé à l'article 5 des Statuts

7. Divers

II. La procuration des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par les représentants des actionnaires représentés, le Bureau et le notaire soussigné, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires présents et représentés ont été valablement informé, chacun d'eux déclarant expressément avoir été dûment convoqué.

IV. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés déclarant avoir été dûment convoqués et parfaitement informés de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve l'émission par la Société de 1.000 obligations convertibles d'un montant de EUR 60.000 chacune (les Obligations) et autorise le Conseil de procéder à l'émission d'actions de conversion, en une ou plusieurs fois, dans la limite du capital autorisé suite à la conversion des Obligations.

L'Assemblée décide de prendre note, approuver et convenir que le montant nominal principal de chaque Obligation égal à EUR 60.000,-(ainsi que les intérêts s'y rapportant échus et impayés (le cas échéant)) peut être converti en 21,59 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, sous forme nominative (le Ratio de Conversion). Le montant principal de chaque Obligation convertie (ainsi que les intérêts s'y rapportant échus et impayés (le cas échéant)) sera alloué au paiement de la valeur nominale des actions de conversion correspondantes et tout montant en excès devra constituer une prime d'émission.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport sur l'émission par la Société, le Ratio de Conversion et la conversion des Obligations, préparé par Grant Thornton Lux Audit S.A., en qualité de réviseur d'entreprise (le Rapport du Réviseur) pour les besoins de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés Commerciales). Le Rapport du Réviseur conclut comme tel:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'a été porté à notre attention qui pourrait nous faire penser que la valeur global des obligations convertibles n'est pas au moment de la conversion en rapport avec le nombre et la valeur au pair des actions à émettre, tels qu'augmentés par la prime d'émission.»

Le Rapport du Réviseur sera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer un capital autorisé de la Société pour un montant de EUR 2.159.000 (deux millions cent cinquante neuf mille euros) représenté par 21.590 (vingt et un mille cinq cent quatre-vingts dix) actions, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, et d'autoriser le Conseil de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de ce capital autorisé.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport des administrateurs justifiant une telle limitation ou suppression, préparé pour les besoins de l'article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, tel que soumis par le Conseil (le Rapport des Administrateurs).

Le Rapport du Réviseur sera annexé au présent acte.

Sixième résolution

En conséquence de la quatrième résolution ci-dessus, l'Assemblée décide d'insérer autorisé à l'article 5 des Statuts les paragraphes suivant:

«Le capital social de la Société autorisé et non-émis est fixé à EUR 2.159.000 (deux millions cent cinquante neuf mille euros) représenté par 21.590 (vingt et un mille cinq cent quatre-vingts dix) actions, ayant une valeur nominal de EUR 100 (cent euro) chacune. Le capital autorisé et non-émis et l'autorisation d'émettre des actions ci-dessous est valable pendant une période commençant à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 12 avril 2011 et se terminant 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 avril 2011 dans le Mémorial C (sauf en cas d'amendement ou d'extension par l'Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration ou le(s) délégué(s) nommés par le Conseil d'Administration, pourront de temps à autres émettre ces actions dans la limite du capital social autorisé aux périodes et selon les conditions, y compris s'agissant du prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou ces délégué(s) peuvent décider, sous réserve que, dans chaque cas, ces actions sont émises suite à la conversion d'obligations convertibles émises par la Société. Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer, limiter ou lever tout droit de souscription dans la limite qu'il estime utile pour toute(s) émission (s) d'actions dans le capital autorisé.»

Se faisant, plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont évalués à environ mille cinq cents euro.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, mentionnées ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes et aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KASKAS, F. GIBERT, Y. METZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2011. Relation: LAC/2011/17405. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011056786/203.

(110064086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

MDI Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.109.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace celui déposé le 5 décembre 2008 sous la référence L080178919.06.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059159/13.

(110066698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.662.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of April.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captiva Nexis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.027 (the Company).

The Company has been incorporated on 17 December 2007 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°279 of 2 February 2008.

The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, prenamed, on 14 December 2009, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°176 of 27 January 2 010.

There appeared:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377, holder of 17,197,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (CCP III); and

2. Nexity Belgium, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, with registered office in Brussels B-1000, 53-55 rue Vilain XIII, registered at the Registre des Personnes Morales of Brussels under number 0872 755 619, holder of 11,465,000 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (Nexity), it being specified that the corporate name of such company, which was previously Nexibel Investissement, has been modified further to a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders of the company dated December 22nd, 2010.

CCP III and Nexity are hereafter collectively referred to as the Shareholders and are hereby both represented by Mr. Frédéric Chartier, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 28,662,500.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 28,662,500 to EUR 30,662,500 by way of the issue of 2,000,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each.

3. Subscriptions to and payments of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect therein the share capital increase specified under item 2. above.

5. Amendment of the share register of the Company in order to record therein the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the change specified under item 2. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 (two million Euro)

in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 28,662,500 (twenty-eight million six hundred sixty two thousand five hundred euro) to EUR 30,662,500 (thirty million six hundred sixty two thousand five hundred euro),

by way of the issue of 2,000,000 (two million) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscriptions and full payments of the increase of the share capital of the Company by the actual shareholders as follows:

Subscription - Payments

(a) CCP III, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 1,200,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 1,200,000 to be allocated to the share capital account of the Company; and

(b) Nexity, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 800,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 800,000 to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of EUR 2,000,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

The Meeting resolves to record that, further to the above share capital increase, the shares of the Company are held as follows:

Captiva Capital Partners III S.C.A.:	18,397,500 shares
Nexity Belgium:	12,265,000 shares
Total:	30,662,500 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the first and the fourth paragraph of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect therein the above share capital increase, so that it shall henceforth read in its amended version as follows:

Art. 4. First paragraph. "The share capital of the Company is fixed at EUR 30,662,500 (Thirty million six hundred sixty two thousand five hundred euro) represented by 30,662,500 (Thirty million six hundred sixty two thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share."

Art. 4. Fourth paragraph. "Such share capital increase(s) approved by the Board of Managers within the limits of the authorised share capital can be made in one or several tranches, by issuing up to 687,500 (six hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, with or without share premium, against payment by the subscriber(s) in cash or in kind, by conversion of receivables or in any other manner. The Board of Managers is further authorised to determine the place and date of the issue (or of the successive issues), the subscription price and any other terms and conditions of the issue."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 2500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Shareholders, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Captiva Nexis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.027 (la Société).

La Société a été constituée le 17 décembre 2007 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°279 du 2 février 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Martine SCHAEFFER en date du 14 décembre 2009, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°176 du 27 janvier 2010.

Ont comparu:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377, détentrice de 17.197.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR chacune (CCP III);

2. Nexity Belgium, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 53-55 rue Vilain X VIII, B-1000 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0872 755 619, détentrice de 11.465.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR chacune (Nexity), étant ici précisé que la dénomination sociale antérieure de ladite société, savoir Nexibel Investissement, a été modifiée aux termes d'une résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 22 décembre 2010.

CCP III et Nexity sont désignées ci-après collectivement comme les Associés et sont toutes les deux représentées par Monsieur Frédéric Chartier, legal counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société s'élevant à 28.662.500 EUR;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.000.000 de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 28.662.500 à EUR 30.662.500 par voie d'émission de 2.000.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d' EUR 1 chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y enregistrer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) de la modification mentionnée sous le point 2., et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros)

de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 28.662.500 (vingt-huit millions six cent soixante-deux mille cinq cents Euros) à EUR 30.662.500 (trente millions six cent soixante-deux mille cinq cents Euros), par voie d'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'EUR 1 (un Euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la Société par les actuels associés de la manière suivante:

Souscriptions - Libérations

(a) Captiva Capital Partners III S.C.A., susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 1.200.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d' EUR 1,-chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 1.200.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

(b) Nexity Belgium, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 800.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 800,000 qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant total de souscription de EUR 2.000.000 est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

L'Assemblée décide d'acter que, suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Captiva Capital Partners III S.C.A.	18.397.500 parts sociales
Nexity Belgium SA	<u>12.265.000 parts sociales</u>
Total:	30.662.500 parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier et le quatrième alinéa de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais, dans sa version telle que modifiée, la teneur suivante:

Art. 4. Premier alinéa. "Le capital social de la Société est fixé à EUR 30.662.500 (Trente millions six cent soixante deux mille cinq cents euros), représenté par 30.662.500 (Trente millions six cent soixante deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d' EUR 1 (un euro) chacune."

Art. 4. Quatrième alinéa. «Une telle augmentation du capital social approuvée par le Conseil de Gérance dans les limites du capital social autorisé peut être faite en une ou plusieurs tranches, en émettant jusqu'à 687.500 (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d' EUR 1 (un euro) chacune, avec ou sans prime d'émission, contre paiement par le(s) souscripteur(s) en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière. Le Conseil de Gérance est également autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission (ou des émissions successives), le prix de souscription et toutes autres conditions de l'émission.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications décidées sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 2500.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des Associés, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte et en foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Chartier et J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2011. LAC/2011/17812. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056181/219.

(110063138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Nord Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.300.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HIRVI VENTURES LIMITED, a company incorporated under the law of Cyprus, having its registered office at Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 1st floor, Flat/Office A102, P.C. 1071, Nicosia, Cyprus registered under number HE 282240, here represented by Ms Cristine ASTGEN, employee,

residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given on March 23, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur"

by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company's purpose is to invest, to acquire shares and to take interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities; to acquire through investments, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licences or other property as the Company shall deem fit; and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of such investments, interests or acquisitions, in whole or in part, on such conditions as the Company thinks fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Nord Security S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at ONE HUNDRED THREE THOUSAND EURO (103,000.- EURO) represented by TEN THOUSAND THREE HUNDRED (10,300) shares with a par value of TEN EURO (10.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TEN THOUSAND THREE HUNDRED (10,300) shares and to have them fully paid up in cash.

Proof of a payment of an amount of ONE HUNDRED THREE THOUSAND EURO (103,000 EUR) has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Geoffrey Henry, chartered accountant, born in Chênée (B) on 5 May 1972, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Mrs Valerie Emond, fiscalist, born in Saint-Mard (B) on 30 August 1973, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HIRVI VENTURES LIMITED, une société constituée sous les lois de Chypre, avec siège social à Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 1st floor, Flat/Office A102, P.C. 1071, Nicosie, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 282240;

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Nord Security S.à r.l. "

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT TROIS MILLE EUROS (103.000.- EUR) représenté par DIX MILLE TROIS CENTS (10.300) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DIX MILLE TROIS CENTS (10.300) parts sociales et a déclaré les avoir libérées intégralement en espèces.

La preuve de tous ces paiements d'un montant de CENT TROIS MILLE EUROS (103.000.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Geoffrey Henry, expert-comptable, né à Chênée (B) le 5 mai 1972, demeurant professionnellement à 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Madame Valérie Emond, fiscaliste, née à Saint-Mard (B) le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16874. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011054822/283.

(110061815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Marena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.373.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059154/12.

(110066950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pacific Overseas International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.930.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 21/04/2011 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société PACIFIC OVERSEAS INTERNATIONAL SA inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 31.930

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2011059189/10.

(110066486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

MDI Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 74.109.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059160/12.

(110066699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

M.S.A., Multimusal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.635.

Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 27 avril 2011.

Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 27 avril 2011

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 27 avril 2011

Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 27 avril 2011

Référence de publication: 2011059166/15.

(110066755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

New Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 64.838.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011059174/12.

(110066438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pareto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 152.898.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 avril 2011

En date du 15 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sven O. Hegstad, de Madame Anna Måbäck et de Madame Véronique Gillet en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, en 2012.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pareto Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011059191/15.

(110066503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Biopharma Secured Debt Fund II Sub, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.961.

In the year two thousand and eleven, on the third day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Biopharma Secured Debt Fund II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157 826 (the Sole Shareholder), here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 2 March 2010.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(A) Biopharma Secured Debt Fund II is the Sole Shareholder of Biopharma Secured Debt Fund II Sub, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157 961 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 16 December 2010, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

(B) The twenty thousand (20,000) shares of the Company with a par value of one Dollar (USD 1) each, which represent the entire share capital of the Company are represented;

(C) the agenda of the meeting is as follows:

1. i) acknowledgment that, according to the transitory provision of the incorporation deed of the Company, the first financial year of the Company began on 16 December 2010 and shall end on 31 December 2011, (ii) decision to close the first financial year of the Company on 3 March 2011, (iii) decision that the second financial year of the Company shall start on 4 March 2011 and end on 31 December 2011, and (iv) acknowledgment and approval that any subsequent financial year of the Company shall start on January 1 and end on December 31 of each year, in accordance with article 13.1 of the articles of association of the Company; and

2. amendment of article 8.3 of the articles of association of the Company (the Articles);

(D) after having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, according to the transitory provision of the incorporation deed of the Company, the first financial year of the Company began on 16 December 2010 and shall end on 31 December 2011.

The Sole Shareholder resolves to close the first financial year of the Company on 3 March 2011.

Furthermore, the Sole Shareholder resolves that the second financial year of the Company shall start on 4 March 2011 and end on 31 December 2011.

Finally, the Sole Shareholder acknowledges and approves that any subsequent financial year of the Company shall start on January 1 and end on December 31 of each year, in accordance with article 13.1 of the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 8.3. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties:

- in all matters by the joint signatures of any two (2) managers; and
- by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated by the Board.

(ii) Without prejudice to any other applicable provisions of the Law or these Articles, the Board shall require the prior written approval of shareholders owning at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company in respect of the amendment of the terms and conditions of any securities issued and to be issued by the Company pursuant to those terms and conditions, to the extent that the relevant amendment substantially modifies the rights and features of these securities.”

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parity, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour de mars,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Biopharma Secured Debt Fund II, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 157 961, (l'Associé Unique) représenté par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 mars 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(A) Biopharma Secured Debt Fund II est l'Associé Unique de Biopharma Secured Debt Fund II Sub, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 157 826 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 16 décembre 2010, non encore publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C;

(B) Les vingt mille (20.000) parts sociales de la Société d'une valeur comptable de un dollar (USD 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

(C) l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. (i) constatation que, suivant la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société, le premier exercice social de la Société a commencé le 16 décembre 2010 et doit s'achever le 31 décembre 2011, (ii) décision de clôturer le premier exercice social de la Société le 3 mars 2011, (iii) décision que le deuxième exercice social de la Société doit commencer le 4 mars 2011 et s'achever le 31 décembre 2011 et (iv) constatation et approbation que tout exercice social ultérieur de la Société suivant doit commencer le 1 janvier et se terminer le 31 décembre de chaque année, en accord avec de l'article 13.1 des statuts de la Société; et

2. modification de l'article 8.3 des statuts de la Société (les Statuts).

(D) après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que, suivant la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société, le premier exercice social de la Société a commencé le 16 décembre 2010 et doit s'achever le 31 décembre 2011.

L'Associé Unique décide de clôturer le premier exercice social de la Société le 3 mars 2011.

De plus, l'Associé Unique décide que le deuxième exercice social de la Société doit commencer le 4 mars 2011 et s'achever le 31 décembre 2011.

Finalement, l'Associé Unique confirme et approuve que tout exercice social ultérieur de la Société doit commencer le 1^{er} janvier et se terminer le 31 décembre de chaque année, en accord avec de l'article 13.1 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 8.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers:

- en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- par la signature unique ou conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs de représentation ont été délégués valablement par le Conseil.

(ii) Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, le consentement écrit préalable des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pourcent du capital social de la Société sera requis pour toute décision du Conseil en relation avec la modification des termes et conditions des valeurs mobilières émises ou à émettre par la Société, conformément à ces termes et conditions, dans la mesure où la modification concernée change de façon substantielle les droits et caractéristiques de ces valeurs mobilières.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée au début du document.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. ANDRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2011. Relation: LAC/2011/10844. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057040/122.

(110064363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059175/9.

(110066916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Nobel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 149.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011059178/11.

(110066560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Vies Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.352.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 aout 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 28 avril 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 28 avril 2011.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 28 avril 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011061740/19.

(110069263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Romania Buc Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.525.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundelf, am siebten April.

vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Meyken SA, Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nr B 98.589,

hier vertreten durch Herrn Dr. Pierre Berna, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg und Herrn Grégory Mathis, licencié en droit, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire in Ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder,

die Erschienene bittet den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

- die Aktiengesellschaft Romania Buc Holding SA, im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 139.525 eingetragen, wurde am 11. Juni 2008 gegründet gemäß Urkunde des instrumentierenden Notars, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1735 vom 15. Juli 2008;

- das voll eingezahlte Gesellschaftskapital beträgt fünfunddreißigtausend (35.000.-) Euro, eingeteilt in dreihundertfünfzig (350) Aktien, ohne Nennbetrag;

- sämtliche Aktien der Gesellschaft wurden als Inhaberaktien ausgegeben;

- alle Aktien sind in der Hand eines Aktionärs vereinigt, der ausdrücklich erklärt, die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft Romania Buc Holding SA mit sofortiger Wirkung vorzunehmen;

- die Erschienene hat genaue Kenntnis der Satzung und der Finanzlage der Gesellschaft;

- die Erschienene erklärt in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, alle Passiva der Gesellschaft zu begleichen vor einer etwaigen Zuteilung von Aktiva an ihre Person als alleiniger Aktionär;

- die Erschienene erklärt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionär, alle Aktiva der Gesellschaft zu übernehmen sowie alle bestehenden, zukünftigen, möglichen, bekannten oder unbekanntenen Passiva der Gesellschaft zu ihren Lasten zu übernehmen;

- die Liquidation ist somit als abgeschlossen anzusehen;

- die Erschienene erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar für ihr bis zum heutigen Tage ausgeübtes Mandat volle Entlastung;

- die Aktienzertifikate werden in Gegenwart des Notars entwertet;

- die Gesellschaftspapiere und Dokumente werden während fünf (5) Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Alsdann stellt der unterzeichnete Notar die Auflösung und den Abschluß der Liquidation der Gesellschaft "Romania Buc Holding SA" fest.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Auflösung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000.-).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, am Datum, wie eingangs erwähnt.

Und nachdem der Notar den Erschienenen alles Vorhergehende vorgelesen hat, haben diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Pierre BERNA, Gregory MATHIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: LAC/2011/16558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 21. April 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011057750/52.

(110064401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Ponyfrenn Lëtzebuerg asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8562 Schweich, 15, Bockwee.

R.C.S. Luxembourg F 8.719.

STATUTS

1) Constitution et Dénomination. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association sans but lucratif ayant pour dénomination: "Ponyfrënn Lëtzebuerg asbl."

2) Buts. Le but de l'association Ponyfrenn est de promouvoir le sport équestre, surtout sur poneys, pour toute personne, enfant, jeune ou adulte et pour toutes les disciplines pouvant être pratiquées à poney, c'est à dire l'obstacle, le dressage, l'attelage, le complet, les pony-games, les jeux équestres, l'endurance, le complet, le polo et le horse-ball, cette liste étant non exhaustive.

La formation et l'entraînement des cavaliers, ainsi que participations aux concours nationaux et internationaux.

3) Siège Social. Le siège social est fixé à 15, Bockwee à L - 8562 Schweich.

Il pourra être transféré par décision majoritaire du conseil d'administration

4) Durée de l'association. La durée de l'association est illimitée.

5) Composition de l'association. Peut acquérir la qualité de membre toute personne habitant ou non le GD de Luxembourg et intéressé par l'équitation.

Sont membres les personnes qui sont à jour de leur cotisation annuelle.

Des personnes peuvent devenir membre honoraire en faisant un don à l'association, les membres honoraires n'ont pas de droit de vote.

6) Admission et Adhésion. Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra refuser une adhésion, avec avis motivé aux intéressés.

7) Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par:

- la démission

- le décès

- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour motifs graves et uniquement après avoir entendu le membre à exclure.

8) Affiliation. L'association peut s'affilier à un club équestre luxembourgeois qui lui est affilié obligatoirement à la Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres.

9) Les ressources de l'association. Les ressources de l'association se composent: des cotisations, de la vente de produits, de service ou de prestations fournies par l'association, de subventions éventuelles, de dons, de toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux lois et règlements en vigueur. Les cotisations ne pourront excéder 300 Euros par an.

11) L'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations. Ces convocations seront envoyées par voie postale.

L'assemblée générale, après délibération, se prononce sur les rapports ou activés et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir. Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration. Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Un membre absent peut se faire représenter par procuration. Uniquement un membre en ordre de cotisation peut être porteur d'une seule procuration.

12) Le conseil d'administration. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres minimum et de 7 membres maximums, élus pour quatre années. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration étant renouvelé tous les quatre ans.

Les mineurs de plus de 16 ans sont éligibles au conseil d'administration, mais ne peuvent être ni président, ni trésorier.

Le conseil d'administration choisit par votre à main levée par mis ses membres:

- un(e) président(e)

- un(e) trésorier(e)

- un(e) secrétaire

Un/une représentant(e) des cavaliers(ières) désigné par les cavaliers(ières) sera coopté(e) par le conseil d'administration.

13) Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

14) L'assemblée générale extraordinaire. Si besoin est ou sur la demande écrite du quart des membres, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les modalités de convocation sont identiques à l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est la notification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

15) Règlement Interne. Un règlement interne peut-être établi par le conseil d'administration. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'organisation et à l'administration interne de l'association. Le règlement intérieur ne peut en aucun cas s'opposer aux statuts.

16) Dissolution. En cas de dissolution prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, celle-ci nomme un ou plusieurs liquidateurs et l'actif s'il y a lieu est dévolu à une association qui s'occupe d'équidés en détresse ou d'hippothérapie.

Les membres fondateurs sont par ordre alphabétique:

Carole Eydt, sans profession, 14, Huewelerstrooss, L - 8521 Beckerich, de nationalité luxembourgeoise

Malou Grasges, vétérinaire, 11, Bockebierg, L - 8507 Redange, de nationalité luxembourgeoise

Loehr Nicole, sans profession, Cité Lesigny, L - 5753 Frisange, de nationalité luxembourgeoise

Danièle Schartz, employée d'état, 15, Bockwee, L - 8562 Schweich, de nationalité luxembourgeoise

Valy Schartz, étudiante, 15, Bockwee, L - 8562 Schweich de nationalité luxembourgeoise

Enregistré à Redange/Attert, le 31 JUIL. 2002. Vol.: 144 fol.: 88 case: 7. Reçu douze euros 12.- Le receveur (Signature)

Vu et approuvé.

Beckerich, le 12.07.02.

Signatures

Le Conseil Communal

Référence de publication: 2011058595/82.

(110064357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Appleton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059022/9.

(110066791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 17 décembre 2010:

En date du 17 décembre 2010, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 18 décembre 2010 et ce pour une durée déterminée d'un an:

* Monsieur Axel ZWANZIG, né le 18 mars 1974 à Offenbach, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Madame Kathrin AIGNER, née le 12 mars 1970 à Munich, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Monsieur Klaus-Peter KISSLER, né le 15 décembre 1957 à Frankenthal, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Monsieur Herbert KRIST, né le 14 mai 1953 à Düsseldorf, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Monsieur Dieter Bruno Fritz KLEINFELDT, né le 7 juillet 1959 à Neudorf, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg.

Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction de «délégué à la gestion journalière»: signature seule.

- de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs-délégués de la Société avec effet au 18 décembre 2010 et ce pour une durée déterminée d'un an:

* Monsieur Pepijn DINANDT, né le 15 août 1961 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant comme adresse: Pienzenauer Str. 94, D-81925 München, Allemagne;

* Monsieur Jeremy BLANK, né le 6 décembre 1978 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse: 13, Arthur Rubinstein Street, 67191

Tel Aviv, Israël;

* Monsieur Gareth TURNER, né le 11 février 1964 à Winnipeg, Manitoba, Canada, ayant comme adresse: 25, St. George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni;

* Monsieur Winston GINSBERG, né le 5 avril 1967 à Cape Town, Afrique du Sud, ayant comme adresse: 69, Onslow Square, Appartement 8, SW7 3LS London, Royaume-Uni;

* BNP Paribas S.A., une société constituée et régie selon les lois de la France, ayant son siège social au 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro CE FR76662042449, représentée par Monsieur Gilles Vanel, né le 20 juillet 1960 à Juvisy-sur-Orge, France, ayant son adresse au 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France;

* Harbourmaster Capital Management Limited, une société constituée et régie selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social au 25-28 North Wall Quay, IRL-1 IFSC Dublin, Irlande, immatriculée auprès du Registrar of Companies Dublin sous le numéro 349646, représentée par Monsieur Alan Kerr, né le 26 septembre 1971 à Dublin, Irlande, ayant son adresse au 25-28 North Wall Quay, IRL-1 IFSC Dublin, Irlande.

Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction d'«administrateur-délégué»: signature seule.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Monier Holdings GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2011056855/46.

(110063907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Fisch Fund Services AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.063.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2011.

Pour FISCH FUND SERVICES A.G.

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011073136/15.

(110074768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Mytilus SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070119/10.

(110076178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.